



Commune de
COLFONTAINE

Service Urbanisme

Référence

MC/OD/RNCU/2024/0014
Entrant : 270599

Agent traitant

Mathias Caucheteur
Ligne directe
065/88 73 87
mathias.caucheteur@colfontaine.be

Chef de Service

Sarah GALLEZ

Directeur

Simon FLASSE

**Notaires associés Pierre GLINEUR &
Sandrine KOEUNE**

Avenue L. Goblet, 31
7331 Baudour

INFORMATIONS NOTARIALES

Maître,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 17/01/2024 relative à un bien sis **Rue Gustave Jenart 8+ à 7340 Colfontaine, Rue Gustave Jenart 48 à 7340 Colfontaine**, cadastré **2^{ème} division section B parcelle 1110 K 10, 2^{ème} division section B parcelle 1110 X 6** et appartenant à/(aux) propriétaire(s) ci-dessous, nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Liste des propriétaires :

Les parcelles sont situées en **zone d'habitat** au plan de secteur de Mons-Borinage;

Les parcelles sont situées en **zone d'habitat** au Schéma de développement Communal;

Les parcelles sont situées dans l'**aire de bâtisse en ordre discontinu** au Guide Communal d'Urbanisme.

Les parcelles sont situées sur le territoire, ou la partie du territoire communal, où le guide communal d'urbanisme approuvé par le Conseil Communal du 24/06/2003 et du 18/11/2003 et réputé approuvé par le Gouvernement Wallon en date du 23/02/2004 est applicable.

Les parcelles sont situées en **zone d'assainissement collectif** au Plan d'Assainissement par Sous Bassin Hydrographique de la Haine;





Le bien n'est pas soumis au droit de préemption.

Le bien n'est pas repris dans un plan ou projet de plan d'expropriation.

D'après les données du PASH en notre possession, les parcelles en cause **possèdent un égout à proximité.**

Les parcelles **bénéficient** d'un accès à une voirie potentiellement équipée en eau, gaz, électricité, etc... Les conditions plus précises de raccordement sont à vérifier auprès des fournisseurs et distributeurs concernés.

Le bien se situe le long d'une voirie pourvue d'un revêtement solide et d'une largeur suffisante compte tenu de la situation des lieux.

Le bien

- n'est pas situé dans un des périmètres de site à réaménager
- n'est pas situé dans un des périmètres de remembrement urbain
- n'est pas situé dans un périmètre de revitalisation urbaine
- n'est pas situé dans un périmètre de rénovation urbaine
- n'est pas inscrit sur la liste de sauvegarde visée à l'article 193 du Code wallon du patrimoine
- n'est pas classé en application de l'article 196 du même Code
- n'est pas situé dans une zone de protection visée à l'article 209 du même Code
- n'est pas localisé dans une zone figurant sur la carte du zonage archéologique ou dans un site repris à l'inventaire du patrimoine archéologique visés à l'article 233 du même Code
- n'est pas situé dans un site Natura 2000
- n'est pas situé dans une zone à risque au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau et par ruissellement
- est situé dans une **Etage lithologique : Craie du Crétacé** au sens de l'article D.IV.57, 3°

Les données relatives au bien ne sont pas inscrites dans la banque de données au sens de l'article 10 du décret du 5 décembre 2008 relatif à la gestion des sols.

aucun constat d'infraction urbanistique n'a été dressé à ce jour.

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de bâtir ou d'urbanisme délivré après le 1er janvier 1977 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis de lotir ou d'urbanisation ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme datant de moins de deux ans ;





Commune de
COLFONTAINE

Informations complémentaires

- le bien n'est pas situé à proximité des installations de gaz de la société FLUXYS
- le bien n'est pas traversé, longé par un cours d'eau repris à l'atlas des cours d'eau :
- aucune ordonnance d'insalubrité n'a été dressée
- ni arbre ni haie remarquable

Remarques

- en ce qui concerne les constructions sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis
- le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires (SWDE TECTEO RESA...).

A Colfontaine, le 12/02/2024

Pour le Collège,

Le Directeur général,

~~Pr le Bourgmestre,~~
L'Echevin délégué,

P. RETIF



M. MESSIN
Echevin de l'Urbanisme

